



Refus de certificat de nationalité française

Par **Karine07**, le **25/03/2019** à **11:49**

Bonjour,

J'ai eu un refus CNF, pour la raison suivante « vous êtes née un vendredi jour de week-end en Algérie » alors mon acte de naissance n'es pas valable. J'ai fait un recours gracieux en 2017 et depuis aucune nouvelle.

Devrais-je saisir le TGI avec un avocat ? Et si oui puis-je prendre un avocat de France ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.